



Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

Berger
Levraut

ID : 049-200053213-20230228-CM_DEL_23012-DE

Département de Maine-et-Loire
Arrondissement d'Angers
Canton de Beaufort en Vallée
COMMUNE DE LES BOIS D'ANJOU

DÉLIBÉRATION

L'an deux mil vingt et trois, le vingt-huit du mois de février à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Les Bois d'Anjou se sont réunis dans la salle des fêtes de Saint Georges du Bois, route de Saint Sicot, Saint Georges du Bois, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2122-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Sandro GENDRON, le maire,

Convocation :

Monsieur ou Madame : Sandro GENDRON ; Marie BEAUDUSSEAU-HEULIN ; Dean BLOUIN ; Brigitte BRARD ; Isabelle BRETAUDEAU ; Martine BRIOT ; Thierry CHEVRIER ; Frédéric FORET ; Stéphane FORTANNIER ; Claire HEULIN-RICHER ; Sonia JAYER ; Kevin KOLB - HENRY ; Christelle LE - BRUN ; Samuel MAUPETIT ; Jean-Marc METAYER ; Cécile MOREL ; Pascal NOGRY ; Jérôme PAY ; Philippe PEAN ; Bruno POUVREAU ; Angélique RETIF ; Sophie ROQUET ; Sylvie ROUSSIASSE ; Franck RUAULT ; Jocelyne RUBEILLON ; Alain TAUNAY ; Maryse TIERCELIN ;

Étaient absents : Stéphane FORTANNIER ; Kevin KOLB - HENRY ;

Étaient absents excusés : Jean-Marc METAYER (pouvoir à Bruno POUVREAU) ; Sylvie ROUSSIASSE (pouvoir à Martine BRIOT) ; Isabelle BRETAUDEAU (pouvoir à Christelle LE-BRUN) ; Angélique RETIF (pouvoir à Cécile MOREL)

Étaient en retard excusés : Maryse TIERCELIN (arrivée pour prendre part au vote de la délibération CM-DEL-23005) ; Franck RUAULT (arrivé pour prendre part au vote de la délibération CM-DEL-23005) ; Samuel MAUPETIT (arrivée pour prendre part au vote de la délibération CM-DEL-23007) ; Sophie ROQUET (arrivée pour prendre part au vote de la délibération CM-DEL-23011)

Secrétaire de séance : Christelle LE-BRUN

CM-DEL-23012 / REMBOURSEMENT SALLE YVON PEAN

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013, Monsieur Philippe PEAN informe le conseil municipal qu'il ne prendra pas part au débat et au vote.

Un dysfonctionnement persiste au niveau du chauffage de la salle Yvon Péan de Fontaine Guérin ce qui a entraîné une réclamation de la part des locataires concernant la location des 28 et 29 janvier 2023.

A la suite de ce contretemps, Monsieur Le maire a décidé de ne plus louer la salle Yvon Péan avant la réalisation de travaux de remise en état du chauffage.

Une autre location était prévue les 11 et 12 mars prochain. Après avoir demandé aux locataires de reporter leur date ou encore de changer de lieu, ceux-ci ont décidé d'annuler leur location.

De ce fait, Monsieur le maire propose au conseil :

- 1) De rembourser la location des 28 et 29 janvier 2023 pour un montant de 430 € à Monsieur FISSON Jean-Pierre,
- 2) De rembourser l'acompte déjà versé pour la location prévue les 11 et 12 mars 2023 pour un montant de 315 € à Monsieur POUTOIRE Jean-Jacques.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

Compte tenu des désagréments engendrés par les problèmes liés au chauffage de la salle Yvon Péan,

ACCEPTE à l'unanimité le remboursement de 430 € à Monsieur FISSON Jean-Pierre et de 315 € à Monsieur POUTOIRE Jean-Jacques.

Fait et délibéré aux Bois d'Anjou le 28 février 2023



Le Maire, Sandro GENDRON